

Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, Benoit Charbonneau, ce qui suit :

Le conseil municipal de la Municipalité de Lantier procèdera à l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations 2025-2027 lors d'une séance extraordinaire qui aura lieu mardi, le 19 décembre 2024 à 19h00 suivie de la séance extraordinaire (19h30) complémentaire à l'adoption du budget et du programme triennal des dépenses en immobilisations à la salle communautaire au 118, croissant des Trois-Lacs.

Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Lantier ce 9^{ième} jour de décembre de l'an deux mille vingt-quatre

Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier